

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 349, où les lettres et les envois doivent être adressés francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.

Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTE
Prix par ligne d'impression, 10
Les abonnements commencent à partir des époques de mars, juin, septembre et décembre.

N° 36.

SAMEDI.

11 FÉVRIER 1832.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 9 février.

Arrêté royal du 6 février.

Art. 1^{er}. Les officiers de la garde civique sont autorisés à porter, hors de service, une petite tenue qui est fixée comme suit :

Habit bleu foncé, sans liserés, boutonné droit avec neuf boutons, collet de même, ouvert par-devant, avec grenades en argent ou cors de chasse brodés sur drap rouges; paremens taillés en pointe, avec deux boutons; pans larges et arrondis; doublure et retroussis avec soubise, bleu foncé; grenades ou cors de chasse comme au collet; boutons d'argent, avec le lion belge, et autour la légende : *garde civique de la Belgique*.

Pantalon bleu foncé avec galon d'argent.

Epaulettes en argent modèle de l'armée.

Les officiers de l'état-major-général de la garde civique de la Belgique porteront seuls les aiguillettes et les foudres; les aides-de-camp auront les mêmes signes distinctifs.

2. Pour le service, les officiers continueront à porter exclusivement l'uniforme prescrit par l'art. 53 du décret du 31 décembre 1830.

— Un autre arrêté du 4 nomme provisoirement M. Simons (Henri-Adrien), avoué près le tribunal de première instance de l'arrondissement de Maestricht, commissaire de district dudit arrondissement, pour la rive gauche de la Meuse, et commissaire de milice, en remplacement de M. de Renesse, dont la démission est acceptée.

— Le roi continue à recevoir tous les jours en audience particulière le général Desprez, chef de l'état-major de l'armée. Le roi a fait rendre chaque jour le compte le plus exact et le plus détaillé de la situation de l'armée et de toutes les parties du service militaire.

— M. le général Biliard part aujourd'hui pour Paris.

— Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, M. Auguste Stuckens, commissaire de police de la 2^e section, traversait vers deux heures la rue de l'Escalier, lorsqu'il se vit assailli par deux hommes en blouse qui vinrent à lui en criant : la bourse ou la vie! M. Stuckens s'étant lancé sur l'un d'eux, parvint à le terrasser en lui assénant sur la tête un coup d'une grosse clef qu'il tenait à la main; une patrouille qui survint sur ces entrefaites, arrêta les deux voleurs et les conduisit à l'*Amigo*.

— Le 5^e régiment d'infanterie de ligne, des compagnies de canonniers, ainsi que la compagnie des ouvriers pontonniers dite de Carpentier, ont quitté la garnison d'Anvers.

— A Flessingue, les ordres sont donnés pour faire monter, le 10, les vaisseaux de guerre, et prendre leurs stations ordinaires; on prétend qu'un vaisseau de 90 pièces de canon viendra du Texel joindre le *Zeeuw* à Flessingue; que plusieurs navires de commerce auxquels on a adapté des batteries feront parties de cette escadre.

NAMUR, 10 février.

LES RATIFICATIONS.

Nous sommes donc les témoins d'une chose inouïe, comme le disait si naïvement M. de Meulenaere; le traité du 15 novembre n'est point ratifié, c'est maintenant un fait incontestable. Mais, comme, selon notre habile et érudit ministre, la ratification n'est qu'une simple formalité, l'essentiel du traité existe; il faut donc espérer que le grand désir de la paix et l'horreur de l'effusion du sang, qui caractérisent si éminemment les coryphées de la sainte-alliance, les engageront indubitablement à souscrire à cette pure formalité, qui assurera pour long-temps la paix de l'Europe, consolidera l'existence politique des Belges, et, qui plus est, nous conservera notre prévoyant diplomate ministre.

Si, malgré les raisons que nous venons d'exposer et la grave autorité que nous avons citée, les puissances du nord se préparaient à trancher la question par des formalités militaires, fatiguées qu'elles seraient des formalités diplomatiques, notre ministre nous consolera en assurant qu'en cas de guerre, il y aura alliance entre l'Angleterre, la France et la Belgique, et qu'ainsi nous sommes sûrs du succès. En effet n'est-il point clair pour tout le monde qu'au fond, les ratifications de la France et de l'Angleterre constituent, en cas de rupture, un vrai traité offensif et défensif pour le soutien du trône de Léopold? Malgré cela cependant le pacifique et bon Périer n'en persiste pas moins à vouloir arranger les affaires de l'Europe sans guerre; il poursuit même obstinément sa chimère de désarmement général. Tout cela ne paraît guère conciliable à nous, hommes de chétive importance; mais tout cela n'en est pas moins simple pour les hautes intelligences et pour les génies extraordinaires qui, par leur inouïe et incompréhensible habileté, en sont venus à faire mettre sérieusement en question, s'il existe un peuple belge, si les puissances ne cherchent point une chimère en vou-

lant nous créer nation indépendante. (Voir le *Journal des Débats* et autres.)

Quoi qu'il en soit, on ne saurait se dissimuler qu'il s'agisse très-sérieusement d'apporter d'importantes modifications aux 27 articles; importantes, entendez-vous? C'est ce qui résulte des réponses évasives des cabinets du Nord, et bien plus encore de la note des ministres hollandais à la conférence, qui en laisse prévoir la nature et l'étendue. Si maintenant, comme un grand nombre de quasi-diplomates semblent le désirer et le croire, l'Angleterre et la France déclarent les 27 articles irrévocablement ratifiés par elles, la conférence sera dissoute, l'union entre les puissances aura cessé, la guerre sera imminente... Etait-ce donc pour en venir là que les *juste-milieu* de France et de Belgique ont commis tant de mensonges, de lâchetés et de bassesses? Etait-ce pour obtenir ce beau résultat qu'on a laissé massacrer le plus grand des peuples modernes, les Polonais? Etait-ce... Mais arrêtons-nous; la conférence ne sera point encore maintenant dissoute; le traité du 15 novembre n'est point chose définitivement arrêtée; on va continuer de plus belle à nous diplomatiser. La France de Périer et l'Angleterre consentiront (avec notre agrément!), à renouer de nouvelles négociations. Où en sera le terme? Que signifieront désormais les mots, *irrévocables, définitifs, ratifications*, et tant d'autres que, depuis dix-huit mois, on jette avec un mépris maintenant mal dissimulé à la tête de nos badauds politiques? Qu'attendre enfin de cette absurde conférence, avec ses interminables et contradictoires protocoles? N'est-il donc pas encore évident pour tous qu'elle n'a jamais eu pour véritable but que de gagner le temps qui est nécessaire au despotisme pour façonner le joug de la liberté?

Tâchons maintenant de voir sur quoi rouleront ostensiblement ces nouvelles et importantes modifications désirées par Guillaume, en attendant qu'on nous parle plus nettement et sur un autre ton. La libre navigation dans les eaux intérieures de la Hollande ne sera jamais consentie, et l'Escaut est une eau intérieure de la Hollande depuis que M. van de Weyer a démontré que nous n'avions aucun droit à sa rive gauche. Que pourra-t-il répondre aujourd'hui aux ministres hollandais qui, le traité de Munster à la main, prouveront qu'ils ont le même droit de fermer l'Escaut que de commander sur ses deux rives, ces deux droits résultant également de traités ratifiés? L'art. 14 du traité de Munster porte en effet : « Les rivières de l'Escaut, comme les canaux de « Sas, Swyn et autres bouches de mer y aboutissant, seront tenues « closes du côté de la Hollande. » Sans la liberté de l'Escaut que devient pourtant Anvers? Que devient la Belgique commerciale? Le partage de la dette est déclaré injuste; une plus forte somme nous sera donc imposée, et elle sera tellement forte, qu'ajoutée aux dépenses excessives de notre état actuel, nos ressources, qui s'affaiblissent de plus en plus, ne sauront y suffire. Dès lors deux partis appuyés sur la puissance, sur l'irrésistible nécessité, demanderont, l'un, notre réunion à la France, l'autre, à la Hollande; et nous serons ainsi dans l'alternative de devenir le théâtre d'une guerre générale, ou de consentir à une honteuse restauration. Une restauration!!! Oui une restauration! C'est vers elle qu'on nous fait marcher, c'est le but secret, mais véritable, de la conférence. Il n'y a que les conditions qui puissent être l'objet d'une plus ou moins vraie négociation. Guillaume la veut pure et simple, excepté pour ce qui concerne l'administration intérieure, ayant consenti à la séparation du nord et du midi; il est en cela excité par les trois cours qui n'ont pas ratifié. L'Angleterre n'a rien de bien sérieux à opposer à ce projet, elle pourra consentir à toute combinaison qui tiendra la Belgique séparée de la France : c'est là son seul but. M. Périer, et Talleyrand son compère, ne sont pas si opposés à cet arrangement que nous pourrions bien le croire, pourvu que ce soit à condition que Guillaume s'engage à ne jamais faire entrer un soldat avec cocarde orange dans nos forteresses; mais c'est précisément ce que ne veut pas la sainte-alliance, et Guillaume tiendra avec elle; il persistera à prétendre au droit, inhérent à la souveraineté, de mettre telle garnison qu'il lui plaira, dans telle place qu'il voudra. Voilà le nœud gordien : qui le tranchera? Cependant on diplomatise, les puissances gagneront tout le temps qu'elles voudront. Puis Guillaume refusera. Puis la guerre. Dieu sait le reste. N.

Hier a eu lieu l'enterrement de M. Charles Janssens, caporal dans la garde civique d'Anvers, en garnison dans cette ville. Nous avons remarqué avec plaisir que l'état-major de la légion et presque tous les gardes accompagnaient sa dépouille mortelle, et rendaient ainsi les derniers devoirs à un de leurs camarades. La musique de la légion marchait en tête du convoi, et exécutait des marches funèbres fort bien faites, et qui sont, à ce qu'on nous assure, de la composition de M. Franck, maître de musique de cette légion.

— Nous n'avons pas reçu le *Mémorial Belge*, ni le *Phare*, d'Anvers.

— M. le professeur Leroy, chargé de la leçon de physique à la faculté libre des sciences près de l'université de Louvain, a trouvé

que, dans le vide de Leslie, l'eau se congèle et la glace se vaporise à une température de six degrés de chaleur. On croyait que la congélation seule avait besoin de cinq degrés de froid. Quatre onces de glace se sont, à la température de l'appartement, 10, 12 et plus de degrés, vaporisées en moins d'un jour; la première expérience fut faite dans un auditoire chauffé par un grand poêle et par la présence de 40 à 50 étudiants. Il résulte de cette observation, ce qui toutefois est déjà admis, que la vaporisation de l'air est indépendante de toute action de ce fluide, et subsidiairement que, dans le vide, la glace se vaporise sans le secours de la chaleur. Elle s'y vaporise, comme aussi à l'air, sans être préalablement liquéfiée en eau.

— On lit dans le *Courrier Belge* :

Les Belges comptaient dans l'armée des Pays-Bas, avant la révolution de 1830, sept officiers-généraux sur 76; huit officiers d'état-major sur 43, 259 officiers d'infanterie sur 1454, 33 officiers d'artillerie sur 360; 9 officiers de génie sur 118.

— On écrit des environs de Charleroi, 7 janvier :

Une route nous avait été promise sous le précédent gouvernement, c'est celle de Beaumont à Charleroi. Les travaux étaient résolus, et sans la révolution ils seraient achevés depuis long-temps. Malgré les plus vives et les plus actives sollicitations, nous ne pouvons, depuis dix-huit mois, obtenir une décision de l'administration. Cependant nous ne demandons pas d'argent, nous demandons seulement de pouvoir dépenser celui que les communes par lesquelles passe la route veulent bien avancer. Dans un moment où l'ouvrage manque tout-à-fait, il serait au moins convenable qu'on nous mit à même d'exécuter les travaux indispensables à l'amélioration de notre position actuelle.

— On écrit de Gand, 8 février :

Une bande de malfaiteurs ou voleurs parcourt le pays entre Gand et Alost. Dans la nuit du 4 au 5 courant ils ont fait une tentative de vol de bestiaux au village de Fantegem, et dans la nuit du 5 au 6 ils ont tenté de s'introduire chez les demoiselles van der Heeren, à Melle.

— *Opération extraordinaire.* — C'est sous ce titre que M. Rowland, dentiste à Liverpool, annonce dans les journaux anglais qu'il a arraché une dent à un lièvre et une à un tigre de la ménagerie ambulante de M. Otkins. Ces deux nobles animaux ont, dit-il, souffert cette opération avec une patience de mouton.

— Une madame Joséphine Flon, native de France, comparait ces jours-ci devant la police de Londres sous l'accusation portée par son mari d'avoir pris en Angleterre un autre mari. Le magistrat lui demanda avec lequel des deux maris elle voulait vivre. M^{me} Flon répondit que, si les deux rivaux voulaient se battre, elle épouserait définitivement le vainqueur. Le second mari, qui est Flamand et marchand d'œufs de profession, s'excusa sur sa faiblesse, et le Français répondit qu'elle ne valait pas la peine qu'on se battît pour elle.

Le magistrat a ajourné la décision jusqu'à ce que la preuve du premier mariage soit fournie.

— Le tribunal correctionnel de Laon (France) vient de condamner à 140,000 fr. de dommages, comme coupable d'adultère avec la femme d'un notaire de Soissons, un M. Dubarret, sexagénaire. Les deux coupables ont en outre été condamnés, l'un à 18 mois, l'autre à 2 années d'emprisonnement.

— On écrit de St-Omer que dernièrement, dans une des villes voisines, un Anglais bon vivant, bon buveur, venait de se reconforter, selon son usage, par deux bouteilles de Bordeaux et une de Champagne, qu'il prend régulièrement tous les matins en se levant. Cette première besogne achevée, il se couche de nouveau, sans doute pour donner plus d'efficacité à la boisson qu'il s'administre quotidiennement, peut-être aussi pour en jouir plus agréablement dans un doux *farniente*. Quoi qu'il en soit, comme notre amateur (dans son vêtement le plus léger et près d'un bon feu) venait, il y a quelques jours de prendre son ordinaire, il fut tout-à-coup saisi d'un hoquet extrêmement violent.

Il cherche vainement un remède, quand il se rappelle que, lorsque les enfans ont le même accident, on les en débarrasse souvent en leur faisant peur. Aussitôt il se retourne pour demander qu'on l'effraie. Mais, hélas! personne près de lui pour lui rendre cet éminent service! Le génie anglais ne se décourage pas pour si peu, et notre insulaire a bientôt trouvé moyen de se guérir lui-même. Que fait-il? Il prend un morceau de papier, l'allume, et met le feu... à sa chemise.

— Selon le *Correspondant de Nuremberg*, six régimens autrichiens ont reçu ordre de se porter de l'Autriche intérieure et de la Bohême dans la Carniole, pour pouvoir renforcer au premier signal l'armée d'Italie. C'est là le désarmement et la perspective de la paix, annoncés par les gazettes qui dépendent du prince de Metternich.

— Il est arrivé le 27 janvier à Mantoue un courrier qui a apporté au régiment de hussards hongrois l'ordre de partir à l'instant pour rejoindre un autre régiment qui est en marche pour les légations. Par suite de ce mouvement, la colonne autrichienne qui doit occuper la Romagne s'élèvera à 20,000 hommes.

— On mande de Naples que le Vésuve, d'où s'élançaient depuis quelque temps des torrens de lave, s'est inopinément fermé au moment même où s'est fait sentir, dans toute la chaîne des Apennins, le tremblement de terre dont les effets ont été si fâcheux.

— Une lettre de Tampico, du 19 novembre 1831, porte que le navire français le *Louis* est en route pour Bordeaux, portant 848 piastres, produit d'une souscription ouverte à Tampico en faveur des Polonais.

Biscuit à la vapeur. — Un appareil destiné à confectionner le biscuit de mer, à l'aide de la vapeur, fabrique à Portsmouth, en 24 heu-

res, 160,000 livres de biscuit: c'est la ration par jour de l'équipage de vingt vaisseaux de ligne. Ce produit est immense. Il en résulte que, par le travail simultané de huit à dix de ces machines, on peut préparer journalièrement tout le biscuit nécessaire à 160,000 marins, c'est-à-dire, à tout l'équipage d'une flotte plus puissante que toutes celles qu'ait entretenues l'Angleterre dans les momens de guerre les plus critiques.

Par cette machine, la pâte est mieux pétrie que par la main de l'ouvrier, le pain est plus salubre et de meilleure qualité. Un autre avantage immense, c'est que la marine peut avoir du biscuit beaucoup plus frais, puisqu'on peut ne le fabriquer qu'à peu près au jour le jour, et au moment où l'on en aura besoin, car l'effet et le travail de la machine sont certains et réguliers.

On a dépensé à Portsmouth 3,000 livres st. pour construire et mettre en action cet appareil, qui d'abord a exigé quelques modifications; mais on croit que, même dès la première année, l'économie de la manipulation suffira pour couvrir cette dépense.

Statistique.

M. Quetelet vient de publier, en société avec M. de Smits, de nouvelles recherches sur la population de notre pays. Le chiffre exact de cette population est de 4,064,209 âmes, sans distraction des territoires qui nous sont enlevés par les 24 articles. Les deux tiers environ de cette population habitent la campagne.

Le rapport moyen de cette population à la surface est de 121 habitans pour 100 hectares. Celui des naissances à la population est de 1 à 30. Ce même rapport a été pour la France de 1 à 31, et pour l'Angleterre de 1 à 35. En résumant les observations principales, et particulièrement celles qui semblent avoir moins fixé l'attention des statisticiens, M. Quetelet arrive aux conclusions suivantes :

La partie occidentale de la Belgique est incomparablement plus peuplée que la partie orientale; c'est aussi celle qui, toutes choses égales, renferme le plus d'habitans dans les villes.

On compte en général environ cinq individus par ménage; dans la partie occidentale du royaume les ménages sont un peu plus grands que dans la partie orientale.

Dans les campagnes le nombre des femmes est à peu près égal au nombre des hommes; mais dans les villes il lui est supérieur de beaucoup.

Les deux tiers de la population se composent de célibataires; l'autre tiers est composé d'individus mariés ou veufs.

Le nombre des veuves est à peu près exactement le double du nombre des veufs.

Les deux Flandres sont les provinces où la fécondité est la plus grande.

Les différentes provinces flamandes sont celles où la mortalité est la plus forte, et Namur est la province qui se trouve dans la situation la plus avantageuse pour tout ce qui se rapporte au mouvement de la population.

Presque tous nos centenaires se trouvaient, à la fin de 1829, dans les provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.

On a remarqué en Belgique que les années où le pain était le plus ou le moins cher ont coïncidé avec les années où l'on comptait le plus ou le moins de décès, le moins ou le plus de naissances.

La mortalité des femmes pendant la période de la fécondité est un peu plus grande que celle des hommes aux âges correspondans.

Le nombre des naissances et des décès est plus grand en hiver qu'en été; c'est surtout aux petits enfans et aux vieillards que les rigueurs de l'hiver sont le plus funestes, puisque pour un décès en juillet, on en compte deux en janvier. Cette mortalité plus grande en hiver diminue peu après de manière à devenir nulle vers 10 à 12 ans. Après cette époque et pendant la puberté et les années qui suivent, la chaleur vitale se développe si abondamment que c'est plutôt l'action de l'été que l'on doit redouter pour le jeune homme.

Le nombre des naissances est moins grand le jour que la nuit, surtout que dans la seconde partie de la nuit. Il paraît en être de même des décès.

MISSIONS DU LEVANT.

Tandis que l'Angleterre semble revenir, comme par enchantement, à la foi de ses pères; que les conversions sont nombreuses en Amérique, et que le mouvement scientifique de l'Allemagne est tout en faveur des doctrines catholiques, les stations apostoliques du Levant paraissent devoir hâter l'œuvre de la régénération et de la civilisation du monde. C'est en effet un phénomène bien singulier, et capable de produire les grands résultats, que la résidence d'un patriarche catholique et l'érection d'un collège également catholique à Constantinople. Ce fut en 1830 que le sultan consentit à cette double victoire de la vérité sur l'erreur et de la civilisation sur la barbarie. Le collège a été solennellement inauguré au mois de juin dernier. Les bâtimens peuvent contenir quatre-vingts élèves; et, sans l'incendie de Péra, qui a ruiné beaucoup de catholiques, toutes les places seraient occupées; car elles ont été toutes retenues. Ce désastre effrayable a été cause que le collège a été ouvert avec vingt-neuf élèves seulement. Toutefois tout porte à croire que cet établissement deviendra extrêmement florissant. Le peu de moyens d'instruction qu'il y a en Turquie, et les dispositions personnelles du grand-seigneur confirment cet espoir; on pourra juger par le fait suivant de l'esprit de tolérance qui anime le sultan :

Les élèves du collège faisaient une promenade, il y quelque temps,

àcompagnés de leurs maîtres (les Lazaristes), revêtus du costume ecclésiastique; ils se dirigèrent vers un lieu qu'affectionne le sultan, et où il va souvent avec ses favoris prendre le divertissement d'exercices corporels. La réunion de ces jeunes gens attira son attention, il les salua avec bonté, et on sait qu'il dit à ceux qui étaient près de lui qu'il voyait avec plaisir le collège s'élever et prospérer.

D'ailleurs l'établissement offre tous les moyens désirables d'instruction : on y enseigne sept langues, savoir : le grec ancien et moderne, le turc, l'arménien, le latin, le français et l'italien. L'histoire, la géographie, la physique et les mathématiques y sont aussi enseignées sur une vaste échelle; on y fait même un cours de commerce, de tenue de livres pour les élèves qui se destinent au négoce.

Cinq prêtres, en se multipliant, suffisent jusqu'aujourd'hui à cet enseignement si varié. La religion soutient leur zèle et ranime leurs forces, d'autant plus qu'ils ont l'entière conviction que c'est l'ignorance qui est le plus grand obstacle à la conversion des schismatiques. « Sans l'ignorance, écrit un missionnaire, où on est ici plongé et dont vous auriez de la peine à vous faire une idée, que de conversions journalières il y aurait à notre foi! Vous savez qu'il y a quelques années, il a suffi de quelques semaines de conversation entre un de nos confrères et un évêque schismatique, pour ramener celui-ci à l'unité. Ainsi nous en prenons à l'ignorance, c'est attaquer la source du mal. » Tant il est vrai que la religion protège les sciences et les beaux arts!

C'est dans cette même vue, que les mêmes missionnaires Lazaristes viennent d'ouvrir deux écoles élémentaires en Syrie, l'une à Tripoli, l'autre à Damas.

Ainsi donc au milieu de toutes ces commotions politiques qui agitent le monde, des prêtres catholiques, d'humbles religieux s'en vont en silence, dans un pays lointain, se consacrer tout entiers pour l'amour de Dieu, à l'instruction de quelques enfans, auxquels une philosophie égoïste n'aurait même jamais pensé. Et c'est ainsi que la religion du Christ continue ses calamitateurs.

Mais dans tout ceci, une pensée, comme nous l'avons déjà dit, nous domine. Il ne nous paraît pas improbable que la divine Providence, qui parvient toujours à ses fins par des voies aussi douces que fortes, pourront bien préparer aussi les moyens de recueillir un jour dans le sein de l'église et ceux qui en sont sortis par le schisme, et ceux qui ont marché si long-temps sous le drapeau du prétendu prophète.

Nous ne pouvons finir cet article sans rendre hommage à l'association pour la propagation de la foi; la Providence, pour faciliter la prédication évangélique dans les pays infidèles, avait réservé à notre époque cette œuvre toute chrétienne que nous recommandons à toutes les âmes pieuses, dans le double intérêt de la religion et de la civilisation. (Journ. des Flandres.)

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 7 février.
ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.
7 FÉVRIER.

1795. (19 pluviôse an III). — République française. — (Convention nationale.) — Prise de la province de Zélande par les Français. — Entrée des troupes de la république française à Middelbourg et à Flessingue.

1799 (19 pluviôse an VII). — (Directoire.) — Des salves d'artillerie annoncent à Paris l'entrée triomphante de l'armée française à Naples; le conseil des Cinq-Cents déclare que cette armée a bien mérité de la patrie.

1800 (18 pluviôse an VIII). — (Consulat.) — Napoléon Bonaparte, premier consul. — Sur 3,012,569 votans, 1,562 ont rejeté la constitution; 3,011,007 l'ont acceptée. Proclamation des consuls à ce sujet.

1807. — (Empire français.) — Prise de Schweidnitz en Silésie, par les Français; cette place; très-forte, rendue par capitulation, livre des approvisionnemens très-considérables.

1814. — Combat de Brienne. — L'empereur Napoléon est à Troyes, où il reçoit de nombreuses adresses de dévouement des gardes-d'honneur et des gardes nationales.

A la fin de la séance de la chambre des députés d'hier, l'amendement de M. Bousquet, tendant à faire prononcer la révision des pensions allouées depuis 1814, a été rejeté à la majorité de 47 voix. Il y a eu 176 membres qui ont voté pour. La chambre maintient toutes les pensions de la restauration.

Au commencement de la séance de ce jour, la chambre a écarté divers amendemens.

On passe à l'article concernant les pensions de la pairie. (Ce chapitre est porté au budget pour une somme de 1,670,000 fr.)

MM. Mercier et Salvete proposent une réduction de 1 million.

M. le président du conseil lit contre l'amendement un discours qui excite à plusieurs reprises les murmures des extrémités.

L'orateur soutient que la loi du 8 mai 1829 a converti ces pensions en véritables propriétés viagères; que cette loi a d'abord été favorable à l'état; que les titulaires ont dû compter sur la bonne foi du pays et sur les garanties de la législation; que les droits cédés par cette loi ont donné lieu à un foule de transactions particulières, que des mariages ont été contractés.

(Ici des murmures partis de tous les points de la salle interrompent l'orateur.)

Oui, messieurs, dit M. Casimir Périer en quittant son manuscrit, des mariages ont été contractés; des pairs ont pu donner à leurs

enfans une grande partie de leur fortune en se fiant à la loi qui leur garantissait leurs pensions (nouveaux murmures); des mariages ont été contractés, je le répète; des transactions ont eu lieu sur la foi de la législation, et on ne doit pas sacrifier les intérêts des tiers contractans.

M. Casimir Périer donne ensuite des détails statistiques sur le nombre et la situation des pensionnaires. Le nombre des sénateurs et des pairs pensionnés se monte à 134; l'âge moyen des titulaires est de 62 ans; déjà en quelques années 81 pensions se sont éteintes, et le montant des pensions, qui était de 2,643,000 fr., se trouve réduit à 1,682,000 francs. L'économie doit nécessairement avoir une marche progressive et plus rapide, car la mortalité doit s'accroître. (Rire général; les regards de l'assemblée se portent vers la tribune des pairs. Une longue et bruyante hilarité empêche M. Casimir Périer de continuer; il s'agit à la tribune et témoigne une assez vive impatience. Enfin le silence se rétablit.)

Messieurs, dit-il, je m'étonne des rires qui m'interrompent. Il me semble que de faire ces calculs il n'en peut résulter aucune atteinte à la vie des titulaires (rire général), et l'état peut bien se permettre de calculer le terme probable de sa libération sur l'extinction successive et probable de ces titres viagers. (Oui, oui.) A la fin de 1832, le montant des pensions doit être réduit à 1,522,000 francs, et le grand âge des titulaires peut faire penser que cette dette de l'état s'amortira rapidement.

M. Le président du conseil donne ensuite des détails sur le nombre des titulaires existans et sur celui de leurs veuves. Il suffit, dit-il, de jeter les yeux sur la liste pour voir quels noms honorables et glorieux y figurent; ce sont les veuves d'hommes qui ont illustré leur pays par leur gloire militaire ou par l'éclat et la profondeur de leur savoir.

Parmi les pensionnaires qui, sans avoir fait partie du sénat, ont siégé dans la chambre des pairs, on trouve des noms tout aussi honorables. Les gloires de la révolution et de l'empire y figurent. La restauration n'a pas toujours manqué d'habileté et de justice. Elle s'est quelquefois rattaché les illustrations du pays, par de justes récompenses. Ne détruisons pas un acte de justice, par cela seul qu'il vient de la restauration.

Rappelez-vous, d'ailleurs, que la chambre des pairs s'est imposé un noble sacrifice. Elle a consacré par son vote l'abolition de son privilège héréditaire. (Longs murmures.) Messieurs, vous n'annulez pas sans aucune utilité pour l'état 96 pensions de pairs dont tous les titulaires sont d'un âge fort avancé. La France et l'Europe verraient dans une telle détermination un sentiment de malveillance pour les pairs. (Nouveaux murmures.)

— On assure que le ministère ne présentera pas à la chambre des pairs la loi des comptes amendée samedi par la chambre des députés.

— Un journal assure que le dey d'Alger est de retour à Paris.

— Un journal ministériel annonce que parmi les personnes arrêtées à la suite des événemens du 2 février il ne se trouve presque que des étrangers. C'est tout au plus si le septième appartient à la population de Paris.

— M. Larcher, propriétaire de l'établissement de la rue des Prouvaires, n° 12, où s'est passée la malheureuse scène du 2 février, écrit ce qui suit :

« Les convives, qui arrivèrent successivement, à compter de neuf heures du soir, n'avaient point d'armes apparentes. Les fusils ne furent apportés que vers minuit dans des voitures, et alors, ma maison étant occupée par 80 personnes environ, je ne pouvais opposer aucune résistance à leurs volontés. On s'était même emparé de mes clefs; ce qui me mettait dans l'impossibilité de sortir pour prévenir la police, qui toutefois fut avertie.

« C'est à sept heures du soir qu'on m'avait commandé un repas de cent personnes, pour 9 heures. Dès lors, et sans suspecter en aucune manière les intentions de ces personnes, j'avais donné à l'autorité l'avis de cette nombreuse réunion nocturne, cette précaution étant d'usage d'après les réglemens, afin que le commissaire de police ne vienne pas ordonner la fermeture du restaurant, avant la fin du repas.

— L'échauffourée dont Paris vient d'être le théâtre nous explique certains bruits qui, depuis quelques jours, couraient à Beauvais et sur divers points du département. Nos légitimistes paraissaient radieux, et des avertissemens nous parvenaient de plusieurs côtés sur certaines indiscretions échappées à ces messieurs. (Patriote de l'Oise.)

— Le capitaine Kersausie vient d'adresser au Sténographe, qui avait rendu compte de son arrestation d'une manière inexacte, une lettre dans laquelle il rectifie les faits ainsi qu'il suit :

« Mercredi dernier, je m'en retournais chez moi tranquillement après avoir quitté quatre de mes amis. J'étais seul, absolument seul, dans la rue du Dragon, lorsque trois hommes vêtus en bourgeois coururent vers moi, et tirant des sabres de dessous leurs redingotes, ils s'écrièrent : Arrête! aux armes! à la garde!

Ainsi attaqué à l'improviste, dans un quartier où il n'y avait pas la plus légère trace de trouble, et à une heure du matin, je tirai de ma poche un petit pistolet, et demandai à ces gens ce qu'ils me voulaient. Alors parut à la grille du Dragon, et venant de la rue de Sèvres, une patrouille de la ligne et de la garde nationale, qui se saisit de ma personne et de mes pistolets non armés.

Il n'est pas vrai que d'autres personnes se soient sauvées, comme vous l'avez dit, par la rue du Four ou par la rue Grenelle, car, pour le faire, elles auraient dû passer sur le corps de la patrouille.

Il est complètement faux que je fusse au milieu de douze personnes, comme on l'a prétendu dans le procès-verbal. J'étais alors absolument

seul, et je le répète, dans un quartier où la tranquillité la plus parfaite devait inspirer toute sécurité.

Cependant on a semblé insinuer que j'étais pour quelque chose dans la conjuration, vraie ou fausse, qu'on attribue aux carlistes.

Une telle accusation est trop absurde et trop méprisante pour que j'y réponde. Mes amis d'ailleurs y ont déjà répondu pour moi.

— Les régimens d'infanterie qui composent actuellement la garnison de Paris, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir pour les premiers jours du mois prochain. Ces régimens sont destinés à renforcer l'armée du nord, qui campera aussitôt le retour des premiers jours du printemps. La garnison de Paris sera relevée, à la même époque, par des régimens venant de l'intérieur, autres que ceux de l'armée du nord.

— Hier une conférence diplomatique a eu lieu chez l'ambassadeur de Russie; la plupart des membres du corps diplomatique à Paris, y compris l'ambassadeur d'Espagne, s'y trouvaient. On prétend qu'il a été question, entr'autres choses, des affaires de Portugal. A la suite de cette conférence, M. Pozzo di Borgo a expédié un courrier à Saint-Petersbourg.

— Les journaux ministériels continuent à garder le silence sur les affaires d'Italie.

Le *Messenger* et le *Journal des Débats* se contentent de reproduire sans réflexion l'article du *Temps*, que nous avons cité hier; article annonçant l'occupation de Bologne par les Autrichiens et le départ de 3,000 hommes de troupes françaises pour Civita Vecchia. Les dernières lettres, reçues de Toulon, ne font nullement mention de cette embarcation, ce qui semblerait faire croire que la nouvelle en est au moins prématurée.

— On écrit de Bourbon-Vendée, le 24 janvier :

Le chef henriquiniste, qui a été blessé mortellement à la ferme de la Goyère, était un des partisans les plus énergiques de la dynastie déchue; ex-garde-du-corps sous Charles X, et depuis l'un des aides-de-camp de cette femme qui a rêvé la guerre civile, madame la comtesse de Larochejacquin, il se trouvait sous le coup de mandat d'amener, comme impliqué dans la conspiration carliste découverte au château de Laudebaudière. A peine âgé de 20 ans, doué d'une imagination ardente, d'une audace et d'un courage peu communs, M. Bonnechose de Boissnormand avait été signalé depuis long-temps aux autorités des départemens de l'Ouest. Les divers objets trouvés sur cette jeune victime du parti d'Holy-Rood, et parmi lesquels on remarque un crucifix et une touffe de cheveux blonds, provenant sans doute de l'enfant du miracle, prouvent assez que l'enthousiasme avait armé son bras. Aussilors la présence d'un tel agent pouvait devenir dangereuse parmi les paysans Vendéens d'une crédulité si facile, et sa mort doit être considérée comme ayant de très-grands résultats pour la tranquillité du pays.

Les effets trouvés sur M. de Boissnormand ont été déposés au greffe du tribunal de Bourbon-Vendée, ainsi que les vêtemens champêtres qui avaient servi à le travestir. On vient également d'amener dans les prisons de la ville le fils du fermier recéleur. La justice continue à instruire sur ce grave et terrible événement, qui se rattache sans doute à quelque plan contre-révolutionnaire, encore manqué, comme au château de Laudebaudière, par l'effet du hasard.

(*L'Observateur Vendéen de l'Ami de la Charte.*)

« M. Boissnormand était un des acolytes de MM. de Beauregard et de la Tour-Dupin, tous aides-de-camp de madame de Larochejacquin. J'ai vu ses armes; il était parfaitement équipé: une belle carabine, 4 pistolets à piston, dont deux d'arçons, et un poignard. Il avait sur lui neuf décorations à donner à d'autres: ce sont des médailles à l'effigie de Henri V, suspendues par des rubans blancs avec liserés verts. Il avait aussi des cheveux ramassés dans du papier, des cantiques manuscrits, des scapulaires et des chapelets. Ce jeune homme avait de l'audace. »

(*Ami de la Charte.*)

— Voici des nouvelles que nous apprenons à l'instant même :

M. le comte de Boissnormand, tué à Saint-Georges-de-Montaigu, est frère de M. de Boissnormand, employé de la maison du roi Louis-Philippe. Il a passé deux mois entiers au château de madame de Larochejacquin avec M. de la Tour-Dupin-Gouvernet et de M. de Beauregard. C'est de là que ces MM. s'étaient lancés dans la Vendée à la tête des bandes de chouans. On a la certitude que M. de Boissnormand est le jeune homme blond à moustaches noires qui a paru avec Gaboriau dans l'affaire du 14 septembre. On a trouvé dans sa poche les moustaches postiches dont il était porteur. Les bandes de la Vendée ne sont pas de simples réunions de bandits, la haute noblesse du pays ne dédaigne plus de se mêler aux troubles. L'état général de ce pays paraît inquiétant. Voici la proclamation qui a été saisie, et qu'on nous a envoyée :

Français!

Philippe a violé ses sermens. Il avait promis, en usurpant la couronne, de faire le bonheur de la France, de la rendre libre, de diminuer les impôts, de songer au peuple, de veiller à ses besoins, d'observer dans toutes ses parties la nouvelle Charte: il l'avait promis, et depuis que son pouvoir existe, voici le bonheur dont nous jouissons: les impôts sont doublés, la misère est à son comble, la Charte est violée; le sang du peuple a coulé à Paris, à Nîmes, à Lyon... Les prisons se remplissent, les journaux indépendans sont arrêtés, et si les citoyens se taisent encore, un despotisme avilissant pèsera sur notre belle patrie. Usons donc des moyens qui nous restent, nous ne devons rien à qui nous opprime... Refusons les impôts, résistons aux réclamations illégales qui nous sont faites. La chambre des pairs n'a plus de droit de voter des charges qui nous écrasent. Forts de la justice de notre

cause, méprisons les avertissemens qui nous sont envoyés, attendons de pied ferme les agens du pouvoir. Qu'ils osent pénétrer dans nos domiciles! qu'ils osent mettre la main sur nos meubles! ils verront alors ce que peut un peuple poussé au désespoir!!!

Nota. Les citoyens dont on oserait saisir les meubles (qui ne pourraient, du reste, être vendus qu'après les formalités voulues par la loi) devront exiger des agens chargés de cette infâme mission le procès-verbal de saisie. Munis de cette pièce, ils trouveront des hommes qui, sachant comprendre leur belle et noble mission, n'hésiteront pas à prendre leur défense.

(*L'Echo du peuple.*)

Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 22 janvier.

La situation est des plus tristes. Toute la Pologne fourmille de militaires. Le prince Paskevitch ne sort qu'avec de fortes escortes. Le décret impérial qui transporte à Pétersbourg l'école des cadets de Kalisch occasionne des scènes déchirantes. Les garnisaires deviennent extrêmement nombreux dans les campagnes, et ajoutent aux charges du pays. Des villages de 6 à 8 terres de paysans ont quelquefois 20 hommes et souvent 40, qui vendent les rations qu'on leur distribue habituellement et vivent aux frais des pauvres habitans. C'est aux prévenances de ces derniers qu'on est redevable du peu d'exécès que ces soldats commettent. La plupart des militaires russes reçoivent en ce moment l'ordre de se rapprocher du duché de Posen; ce qui fait présumer qu'en cas de guerre les troupes russes occuperont le duché. Les médecins étrangers nous ont presque tous quittés, un nombre suffisant de médecins russes étant arrivé depuis quelque temps.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des Huiles, 8 février.

Huile de colza présente 46 1/2; janvier 00; février 00 00; mars 46; avril 00; mai 42 1/2; septembre 41 1/4; huile de lin présente 48 1/2. mai 00; graine de colza 5 1/5. Ce qui précède est en argent de Brabant.

PRIX DES HUILES. — Lille, 6 février.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.
Colza.	18	21	70	69	10 50 11
Oeillette.	26	25	101	"	9 25 9 70
Id. bon goût.	"	"	103	50	104
Lin.	18	21	82	50	83
Caméline.	18	20	82	50	"
Chanvre.	13	14	"	87	50
Huile épurée pour quinquets			76	"	75
Idem réverbères			74	"	73

BOURSE D'ANVERS, du 8 février.

Emprunt de 12 millions	90 1/4	A	Emprunt romain.	75 1/2	P
" de 10 millions	88 1/4	P	Lots.	365	P
" Rotschild.	74	P	Napolitains.	72 1/4	P
Autriche métalliques	86 1/4	P	Guebhard	76 1/2	P
Lots de Pologne.	101 1/4	P	Rente perp. Espagne à Paris		
Anglo-Danois 3 p. 0/20	65 1/4	P	" " à Amst.	47 3/4	P 5/8 A

BOURSE DE PARIS, 7 février.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 96 1/5 c. — 4 1/2 p. 0/20, jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — 4 p. 0/20, 80 fr. 00 — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 65 fr. 60 c. — Act. de la banque, 1605 fr. 00. — Certif. Falconnet, fr. 76 7/8 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne 1830, 75 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 53 fr. 00. — Emprunt d'Haïti, 0 fr. 00 c. — Emprunt belge, 00 00. — Emprunt romain, 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 6 février.

Dette active 39 1/2, billets de change, 15 3/8. Synd. d'amort., 67 1/4. Rente perp. d'Amst. 47; Métall., 81 1/2.

Fonds publics de Londres, du 6 février. — Cons., 82 1/2.

Cours de Vienne du 31 janv. — Mét., 85 2/5; act. de la banque, 1117.

ANNONCES.

1536. Vente de vins de liqueurs.
Samedi 11 février 1832, à dix heures du matin, il sera vendu à la recette et au domicile de M^{me} Wodon-Gerard, 140 bouteilles vin d'Alicante.
70 idem vin de Calabre.
Et environ 200 bouteilles Cha pagnac-Moussoux. A crédit.

1534. LIBRAIRIE
A des rabais extraordinaires de 30 à 80 pour cent.
Une superbe collection de plus de 2,000 ouvrages de littérature, histoire, voyage, jurisprudence, théologie, philosophie, sciences et arts, médecine et chirurgie, éducation, piété, classiques, etc., etc., tous bien conditionnés, garantis complets, brochés et reliés avec soin.

Déballés par les libraires PRUD'HOMME et LANGLET, pour quelques jours, Hôtel de Hollande, à Namur.
Ils se chargent de l'acquisition et du placement de toutes espèces de livres et font des échanges.

1498. Belle prairie d'origine patrimoniale, à vendre.
Le 11 février 1832, à dix heures du matin, en l'étude du notaire Denis, à Namur, le propriétaire vendra en 18 lots, à long terme de crédit, la prairie dite *pré Lecomte*, contenant environ 9 bonniers en un gazon, située à Florefe, sur la rive droite de la Sambre.
Le plan et les conditions reposent en l'étude dudit notaire.

1499. Maître Logé, notaire à Dinant, est chargé de placer plusieurs capitaux de dix, douze, quinze et vingt mille florins des Pays-Bas.

1489. A vendre ensemble ou séparément un cheval à deux mains, un cabriolet et harnais.
S'adresser, rue de Fer, N° 780.